

Sainte-Marie, le 10 octobre 2025

AUX RESPONSABLES ET AUX PROPRIÉTAIRES DES MILIEUX DE VIE ET DE SOINS EN COMMUNAUTÉ DE LA RÉGION DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

Objet : Distribution et comment utiliser les tests rapides pour la COVID-19

Bonjour,

Des tests rapides pour la COVID-19 (**TDAR**) sont encore distribués cette année dans certains milieux de vie et de soins en communauté (RPA, RI, CHSLD PC). Voici des informations importantes pour bien utiliser les tests de dépistage.

Pour qui utiliser les tests de dépistage rapides de la COVID-19?	Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en dehors du milieu : <ul style="list-style-type: none">• Les résidents avec symptômes qui désirent avoir un traitement antiviral.• Les résidents avec symptômes qui habitent dans une unité de soins en RPA, une ressource intermédiaire (RI) ou un CHSLD privé conventionné.• Les travailleurs de la santé avec des symptômes.
Quels sont les autres endroits pour se faire dépister pour la COVID-19?	Les résidents ou les travailleurs qui sont capables d'aller faire un test de dépistage en point de service local (PSL) sont invités à le faire. Pour prendre rendez-vous : <ul style="list-style-type: none">• En ligne via la plateforme Clic Santé.• Par téléphone au 1 877 644-4545.• Dans une pharmacie (service peut être payant \$).
Comment avoir un traitement antiviral?	Les pharmaciens peuvent prescrire des traitements antiviraux , peu importe le résultat du test de dépistage. La personne peut consulter son pharmacien, une infirmière praticienne spécialisée ou un médecin.
Comment commander des tests rapides?	Vous pouvez communiquer avec la Ligne partenaire au 1 833 830-7473, option 3. Note : Vous n'avez pas à nous retourner les tests rapides expirés, jetez-les dans les poubelles.
Quoi faire si j'ai des questions?	<ul style="list-style-type: none">• Direction de santé publique au 418 389-1510.• declaration.eclosions.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration et vous prions de recevoir nos meilleures salutations.

Service en maladies infectieuses
Direction de santé publique